

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.026	02.04.2025	11:54	
Distribué la première fois lors de la séance du 03.04.2025 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes :PLR												
Titre : Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte !												
Contenu (questions posées au Conseil communal) : Le groupe PLR a appris que la Ville a l'intention de laisser se réaliser un projet de parc photovoltaïque au sol sur environ cinq hectares qui lui appartiennent au nord de la piste de l'aéroport des Eplatures. Peu importe l'affectation cadastrale et le statut juridique des surfaces concernées, le fait est que cette surface est très importante, qu'elle est non construite, qu'elle est une surface de production agricole, quelle est louée et exploitée par un fermier communal dont l'exploitation sera gravement amputée si ce projet se réalise. Actuellement, les surfaces de toitures de toutes sortes et de toutes natures, industrielles, publiques, privées, recèlent un potentiel immense et encore largement inexploité. Mais encore, les surfaces au sol non productives et sans intérêt agricole recèlent également un important potentiel inexploité : bretelles routières et ferroviaires, talus de chemin de fer, rocailles, parking etc. Ce projet consiste en un mitage du territoire à grande échelle. C'est de la construction de terrain non construit. C'est de l'urbanisation sans habitants et sans emplois. C'est une pression sur la terre agricole qui engendrera des importations de nourriture, mais aussi une concurrence encore plus élevée entre les exploitations pour l'accès à la terre, qui est l'outil de travail des agriculteurs. C'est une solution de facilité qui contribue à enlever toute motivation et toute pression pour réaliser des projets sur des constructions existantes ou surfaces énumérées plus haut, ce qui devrait être une priorité absolue. Le groupe PLR est consterné et en colère. Il peine à comprendre la motivation du Conseil communal. Ce dernier est prié de s'expliquer.												
Développement (commentaire aux questions – ne sera pas intégré à l'ordre du jour) :												
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non												
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Christophe Ummel												
<table><tr><th>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</th><th>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</th><th>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</th></tr><tr><td>Sarah Curty</td><td>Stéphanie Vogel</td><td>Christophe Oppliger</td></tr><tr><td>Frédéric Vaucher</td><td>Cédric Haldimann</td><td>Claude-André Moser</td></tr><tr><td>Anthony Curty</td><td>Alain Vaucher</td><td>Adrien Steudler</td></tr></table>	Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Sarah Curty	Stéphanie Vogel	Christophe Oppliger	Frédéric Vaucher	Cédric Haldimann	Claude-André Moser	Anthony Curty	Alain Vaucher	Adrien Steudler
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :										
Sarah Curty	Stéphanie Vogel	Christophe Oppliger										
Frédéric Vaucher	Cédric Haldimann	Claude-André Moser										
Anthony Curty	Alain Vaucher	Adrien Steudler										